



HAL
open science

Licence Lettres

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2011, Université Rennes 2. hceres-02036259

HAL Id: hceres-02036259

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036259v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 2

Demande n° S3LI120000737

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Lettres

Présentation de la mention

La licence de Lettres, qui regroupe les formations de Lettres modernes (LM) et de Lettres classiques (LC), est conçue selon les normes et traditions de ses disciplines respectives. Elle met en place une spécialisation progressive à partir d'un premier semestre (S1) méthodologique, jusqu'à la 3^{ème} année (L3) complète et diversifiée. Les principaux débouchés restent assez classiquement tournés vers l'enseignement et la poursuite d'études en master (sur place ou ailleurs) : master à finalité recherche (en particulier le master Lettres) ou professionnelle (comme les masters Métiers de l'édition ou Français langue étrangère), ce qui traduit un réel souci d'adéquation avec le monde actuel, déjà concrétisé au niveau de la licence avec une forte incitation à l'acquisition de certification informatique, ou l'étude d'une langue étrangère. Les étudiants peuvent ainsi choisir de s'orienter dans de bonnes conditions vers les métiers de l'administration publique ou territoriale, les métiers du livre, voire le secteur de la communication. Cette licence offre donc, au plan régional, ce qu'on peut attendre d'une formation de cette nature.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	214
Nombre d'inscrits en L2	131
Nombre d'inscrits en L3	162
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	7,5 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	1,5 %
% d'abandon en L1	12 %
% de réussite en 3 ans	46,7 % (LM) , 70 % (LC)
% de réussite en 5 ans	59,5 % (LM) , 76,9 % (LC)
% de poursuite des études en master ou dans une école (à Rennes 2)	52,1 % (LM) , 66 % (LC)
% d'insertion professionnelle	31 % LM (18 mois)

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence de Lettres a intégré les recommandations de la précédente évaluation (contrat 2008-2011) et fait place à des outils informatiques, à l'enseignement des langues, et ce de manière systématique. Classique et solide, équilibrée entre semestres et années, elle dispense un enseignement adéquat aux débouchés identifiés et privilégiés, le projet pédagogique laissant apparaître un souci de formation méthodique, particulièrement au bénéfice des



étudiants de première année. L'ouverture sur le monde professionnel n'est pas absente, avec le dispositif de conférences, d'unités d'enseignements (UE) de préprofessionnalisation, voire la possibilité de se réorienter : de manière générale, les réorientations et passerelles (pour ces dernières, plus ou moins étudiées), le tutorat, l'ouverture à la mobilité internationale, témoignent d'une volonté d'aide à la réussite, même si elle reste encore incomplète. Cependant, des efforts restent à fournir : ainsi, le pilotage de la formation semble peu structuré, alors que l'affichage de deux licences sous la même mention inciterait à une identification et une répartition soigneuses des tâches ; de même, l'insertion professionnelle bénéficie de l'affichage d'une politique d'université, mais on peut se demander dans quelle mesure elle constitue un souci pour les enseignants de lettres, il est vrai, mal renseignés par les données fournies.

- Points forts :
 - La mention Lettres dispense une formation classique, telle que l'on peut l'attendre d'une telle mention, et bénéficie, au sein de l'Université, d'une solide expérience en ce qui concerne l'enseignement des matières littéraires.
 - Les étudiants sont fortement incités à se doter des certifications C2i (avec enseignement de méthodologie informatique en L1) et CLES (langue vivante) ; de manière générale, le dossier fait apparaître un vrai souci de doter les étudiants d'une méthodologie et d'outils (principalement informatiques) qui fassent à la fois leur part aux enseignements littéraires et permettent une bonne insertion professionnelle.
 - La bonne articulation de la licence avec les masters de l'Université Rennes 2 (la même équipe enseigne, pour les lettres, en licence et master) est garante de la continuité de la formation.
- Points faibles :
 - L'équipe de pilotage apparaît peu structurée.
 - Au sein des modalités de contrôle des connaissances, l'accent porté sur le contrôle continu ne permet pas, compte-tenu des effectifs, une évaluation satisfaisante pour des exercices attendus comme la dissertation, l'exposé oral, etc...
 - Aucune donnée n'est fournie sur le devenir professionnel des étudiants quittant la licence. Dans l'ensemble, le dossier ne contient pas de données fiables permettant des évaluations de la formation et un meilleur pilotage.
 - Certains items n'ont pas été renseignés.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

L'équipe enseignante gagnerait nettement à mieux s'organiser, améliorant ainsi le pilotage de sa licence qui gagnerait en fermeté.

La spécificité des matières littéraires pourrait sans doute gagner à être davantage prise en compte au niveau des évaluations, et ce dans le souci de la future insertion professionnelle des étudiants.

La mention fait apparaître comme simple spécialité ce qui dans d'autres universités pourrait apparaître comme parcours : pourquoi ne pas le qualifier comme tel, dans la mesure où cela donnerait une plus grande visibilité à la démarche et permettrait une meilleure valorisation du diplôme de l'étudiant ?